



St-Gingolph, le 14 mars 2020

Commune de St-Gingolph
(Valais)



Selon décision du Conseil communal, suite aux recommandations du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat du Valais du 13 mars 2020, toute utilisation des infrastructures communales est interdite jusqu'à nouvel avis.

Cela implique la fermeture de toutes les salles de spectacles, de réunion, de gymnastique et de sport en général. La bibliothèque est également fermée.

Nous nous tenons à votre disposition, durant les heures de bureau, pour plus d'informations.

Concernant l'accueil extra-scolaire et les écoles primaires et secondaires, veuillez vous référer aux directives édictées par le Canton du Valais (www.vs.ch), la direction de l'EDHL est également à votre disposition (www.edhl.ch).

Seul l'engagement de tous permettra de lutter contre cette pandémie.

Votre administration communale